Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.9062 — Fortress Investment Group/Air Investment Valencia/entreprise commune)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2019/C 219/06)

1. Le 19 juin 2019, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Fortress Investment Group (États-Unis), sous le contrôle de SoftBank Group (Japon),

— Air Investment Valencia (Espagne).

Fortress Investment Group et Air Investment Valencia acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun d'une société nouvellement créée constituant une entreprise commune (l'«entreprise commune»), au sein de laquelle i) Fortress Investment Group contribuera aux activités de CityJet et ii) Air Investment Valencia contribuera aux activités d'Air Nostrum.

La concentration est réalisée par achat d'actions dans une société nouvellement créée constituant une entreprise commune.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— pour Fortress Investment Group: la gestion d'actifs pour le compte de clients institutionnels et d'investisseurs privés à travers le monde. Fortress est la société mère ultime de i) Falko Regional Aircraft Limited, qui fournit des services de location sans équipage («dry lease») à d'autres compagnies aériennes dans le monde entier, notamment en Europe, et de ii) CityJet (Irlande), une compagnie aérienne régionale européenne qui fournit des services de location avec équipage («wet lease») ou avec équipage partiel («damp lease») à d'autres compagnies aériennes et des services charter ad hoc dans toute l'Europe. SoftBank Group est un groupe comprenant des filières dans le domaine des produits et services de télécommunication, actif principalement aux États-Unis et au Japon,

— pour Air Investment Valencia: société holding appartenant à M. Carlos Bertomeu, qui contrôle notamment Saimer Leasing Limited (laquelle fournit en location des avions sans équipage et offre des services de fourniture de flottes à des transporteurs aériens) et Air Nostrum (Espagne). Air Nostrum est une compagnie aérienne régionale européenne qui fournit des services de location avec équipage et avec équipage partiel à d'autres compagnies aériennes et des services charter dans toute l'Europe, ainsi que des services de franchise à Iberia. Air Nostrum contrôle pour sa part i) Hibernian Airlines Limited (Irlande), une compagnie aérienne ayant pour vocation de fournir des services de location avec équipage à des compagnies aériennes dans le nord et le centre de l'Europe, et ii) Aviatech & Consulting, S.L., qui fournit des services de bureau technique à Air Nostrum et dont il est prévu qu'elle fournisse également des services juridiques, financiers, informatiques et de conseil aux autres sociétés de l'entreprise commune.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9062 — Fortress Investment Group/Air Investment Valencia/entreprise commune

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).